



REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE BIWER

Séance publique du 26 juin 2026

Date d'annonce publique et de convocation : 18 juin 2026

Présents : M. Marc LENTZ, bourgmestre, Mmes Sylvie STEINMETZ et Martine BIRKEL, échevines
M. Ady GOEBEL, Mme Léa MAI, M. Nico LEMMER, Mme Joëlle WEIS, M. Laurent KASEL,
Mme Josée ETRINGER-SEIL, conseillers
M. Pierre BAYONNOVE, secrétaire communal

Absent et excusé : ///

No.: 05/2026-1

Approbation de l'avant- projet détaillé relatif à la construction d'une extension provisoire de l'école de Biwer pour le cycle C1 en structure modulaire

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics ;

Vu le règlement grand-ducal du 8 avril 2018 en portant exécution ;

Vu la décision 44/2026 du collège échevinal du 18 juin 2026 chargeant le Bureau d'ingénieurs-conseils Schroeder & Associés de la mission relative à la construction d'une extension provisoire de l'école de Biwer pour le cycle C1 en structure modulaire ;

Vu la note technique, (réf. : MILE/ Code 26/0547) plans et devis estimatif détaillé inclus, datée du 19 juin 2026 relative au projet en question, élaborée par le Bureau d'ingénieurs-conseils Schroeder & Associés ;

Attendu que le coût total estimatif des travaux, y inclus les frais d'honoraires, s'élève à 11.910.000 € ttc ;

Vu le crédit prévu à l'article 4/132/221311/25002 libellé « *Agrandissement du campus scolaire et sportif et de la Maison relais* » ;

Vu le plan pluriannuel de financement de la Commune de Biwer ;

Considérant que la réalisation du projet s'étant sur deux exercices budgétaires ;

Entendu le bourgmestre précisant que la structure modulaire devra être prête pour la rentrée scolaire 2027-2028 et ajoutant que le montant total approximatif des subsides est estimé à 4 mio. € ;

Après délibération

DECIDE A HUIT VOIX OUI ET UNE VOIX NON

- d'approuver la note technique, (réf. : MILE/ Code 26/0547), plans et devis estimatif détaillé inclus, datée du 19 juin 2026 relative au projet de construction d'une extension provisoire de l'école de Biwer pour le cycle C1 en structure modulaire, élaborée par Bureau d'ingénieurs-conseils Schroeder & Associés et s'élevant à un coût total estimatif des travaux, y inclus les frais d'honoraires, de 11.910.000 € ttc.

- de contracter un emprunt bancaire pour financer le montant total du projet en question et de charger le collège des bourgmestre et échevins d'entamer les démarches y relatives auprès des banques.

Ainsi délibéré en séance, date qu'en tête.

Pour expédition conforme,
Biwer, le 1^{er} juillet 2026

Marc LENTZ
Bourgmestre



Pierre BAYONNOVE
Secrétaire communal

